

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

PUBLIE LE

27 MAI 2008

SÉANCE DU 20 MAI À 18 HEURES 30

N° 3 - 52 / 2008 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AVENANT À L'EMPRUNT N° 2005293 AYANT PERMIS LE FINANCEMENT D'IMMOBILISATIONS MISES À DISPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

L'An Deux Mille Huit, le 20 Mai 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 20 Mai 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Christian DELEBOIS, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Christelle GUILLAUMOT, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Mesdames, Monsieur, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Robert PAGGI, Francine ALARY, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, David KOWALCZYK

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LESCURE, Alain GRIMAL, Alain LONG, Noël RAMON, Monique MILHAU, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS

Membres excusés :

Membres titulaires : Madame, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Patrick GARNIER, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Christian CHAMAYOU, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Robert BOUDES

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Jacqueline MAUREL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES, Dominique BALOUP

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 45
Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 MAI 2008

**N° 3 - 52 / 2008 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AVENANT À L'EMPRUNT
N° 2005293 AYANT PERMIS LE FINANCEMENT
D'IMMOBILISATIONS MISES À DISPOSITION DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Assainissement

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Vous venez d'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise de biens avec la Ville d'Albi dans le cadre de l'opération de raccordement des effluents du Séquestre au réseau d'assainissement d'Albi.

La Ville d'Albi avait contracté en 2005 un emprunt d'un montant de 1 500 000 € pour financer l'opération Fonlabour-Pinétrato.

La Ville d'Albi a proposé de transférer à la Communauté d'agglomération la quote-part de l'emprunt concernant cette opération. Cet emprunt a été contracté auprès de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Midi-Pyrénées et porte le n°2005293.

Le transfert de ce prêt se réalisera à compter de la signature du procès-verbal de transfert et pour un montant de 672 601,96 €.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé au contrat d'emprunt n°2005293 qui sera passé entre la Ville d'Albi, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Caisse d'épargne et de prévoyance de Midi-Pyrénées.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

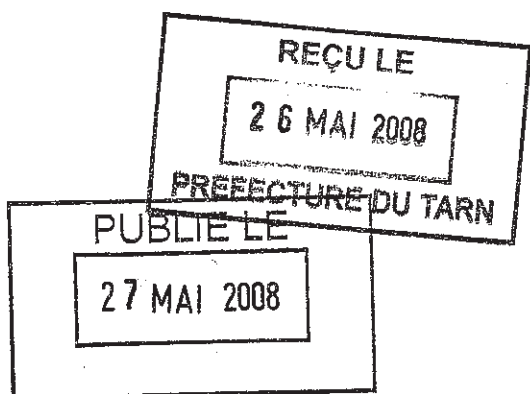
☞ **DECIDE** d'accepter le transfert d'une partie de l'emprunt n°2005293 contracté par la Ville d'Albi auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées pour un montant de 672 601,96 €.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé au contrat d'emprunt n°2005293 qui sera passé entre la Ville d'Albi, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Caisse d'épargne et de prévoyance de Midi-Pyrénées.

Pour extrait conforme,
Fait le 20 Mai 2008,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



AVENANT

AUX COLLECTIVITES LOCALES N°

Entre les soussignés :

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 à L 512-104 du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le Siège Social est à TOULOUSE, 42 Rue du Languedoc, au capital social de 238.562.100 Euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 383 354 594

D'une part,

Et les collectivités locales :

→ **La Commune d' ALBI – 16 rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi Cedex 9** représentée par **Monsieur Philippe BONNECARRERE** en qualité de **Maire**,

et

→ **La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois – Parc François MITTERRAND -81160 Saint-Juéry** représentée par **Monsieur** , en qualité de **Président**,

D'autre part ,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par acte sous seing privé, en date du 22/12/2005, la **Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées** a consenti à la Ville d'Albi, un prêt aux collectivités locales d'un montant de =1 500 000,00 €, destiné à financer divers travaux prévus au budget de l'assainissement de l'Emprunteur.

Par délibération en date du 22/05/2008 , la **Commune d'Albi** a décidé le transfert à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, d'une partie de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées pour un montant de 672 601,96 Euros.

Par délibération en date du 20/05/2008 , la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois décide d'accepter le transfert d'une partie de l'emprunt contracté pour un montant de 672 601,96 Euros auprès de la **Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi- Pyrénées** par la **Commune d'Albi** et de reprendre à sa charge les obligations de la **Commune d'Albi**, ce qui est accepté par la **Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées**.

Le transfert du prêt Multi-Index N° 2005293 se réalisera pour un montant de 672 601,96 Euros à compter du _____, selon les caractéristiques initiales du contrat.

La date de la prochaine échéance qui sera réglée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est fixée au **29 décembre 2008**.

Il est expressément convenu entre les parties que ces nouvelles modalités n'emportent en aucun cas novation de créance au sens des articles 1271 et suivants du Code Civil. Les autres clauses et conditions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait en autant d'originaux que de parties

A Toulouse le

Pour la Caisse d'Epargne (1)
Frédéric QUASHIE

Pour la Ville d'Albi (1)
Mr Philippe BONNECARRERE

Directeur des Marchés
De l'Economie Locale

Maire

Pour la Communauté d'Agglomération (1)
De l'Albigeois

Président

(1) Cachet et signature précédés de la mention " Lu et approuvé "